



Associations : pensez à vos demandes de subventions

La Ville soutient financièrement et logistiquement les porteurs de projets associatifs. Vous avez un projet avec votre association et vous avez besoin d'une aide ? Pour cela, il vous faut répondre rapidement à l'appel à projets « subventions aux associations 2024 ».

Trappes soutient la vie associative !

La vie associative est une richesse inestimable pour notre ville. A Trappes, on compte près de **300 associations** et des milliers de bénévoles et d'habitants qui bénéficient de leurs actions.

C'est dans cet objectif que la Ville de Trappes s'inscrit de nouveau aux côtés du secteur associatif et encourage son développement. C'est le sens de l'appel à projets « subventions aux associations 2024 » que nous lançons aujourd'hui et qui a pour objectif de soutenir les actions qui, familières ou nouvelles, sont d'utilité sociale et collective.

Les documents à fournir pour soumettre une demande de subvention sont les suivants :

- Le CERFA de demande de subvention.
- Un tableau annexe à compléter.

En plus de ces documents, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre les éléments suivants pour que votre demande soit complète :

- Un relevé d'identité bancaire (RIB).
- Une description de votre projet pédagogique à venir ainsi que son plan de financement.
- Un bilan pédagogique.
- Un bilan financier.
- Votre numéro de SIRET.

Toutes les demandes de subvention doivent être soumises avant le **vendredi 22 décembre 2023**, à minuit. Vous pouvez les déposer en personne auprès du service vie démocratique et associative de notre ville, situé au 22 rue Maurice Ravel. Vous avez également la possibilité de les envoyer par voie postale ou par courrier électronique à l'adresse associations@mairie-trappes.fr

En outre, nous organisons des sessions de formation à l'intention de nos associations. Nous vous invitons à participer aux **deux prochaines formations** :

- **samedi 18 novembre 2023**, de 9h30 à 12h : Réunion d'information sur "Le montage de dossier de subvention".
- **samedi 2 décembre 2023**, de 9h30 à 12h : Réunion d'information sur "La diversification des financements".

Pour vous inscrire à ces formations, veuillez suivre ce [lien](#).

Document(s)

[Courrier appel à projet 2024
cerfa_12156-06 subventions
Tableau Annexe 2023-2024](#)